

**Erratum sur le
Compte-rendu de la réunion de travail sur le diagnostic
SAGE de la Vallée de la Bresle – 28 février 2011**

Correction de propos dans le paragraphe suivant :

2) Débattre des enjeux suggérés

L'animatrice du SAGE indique que l'enjeu global « Atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre européenne sur l'eau » est incontournable.

Version initiale du compte-rendu : *M. Dominique HUCHER souhaite que soit ajouté en fin de phrase « en tenant compte du développement économique ».*

Version corrigée : *M. Dominique HUCHER souhaite que cet enjeu soit complété de la façon suivante « Atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre européenne sur l'eau tout en préservant l'activité économique et n'en gelant pas son développement ».*

Rappel de la suite de l'échange, qui reste inchangé :

Il souligne qu'il s'agit ici de respecter le principe de développement durable qui tient compte des paramètres environnementaux, économiques et sociaux.

M. Pascal MAGOAROU précise que le principe de développement durable est déjà pris en compte dans les objectifs fixés par la DCE puisque des dérogations sont accordées et notamment au vu des coûts estimés nécessaires à l'atteinte du bon état. De ce fait, il n'est pas utile de compléter l'enjeu global.

(...)

M. Pierre MOROY propose de laisser l'enjeu global tel que proposé initialement et de formuler un objectif « Préserver les activités économiques et leur développement tout en respectant les objectifs fixés par la DCE » pour l'enjeu précédemment cité.